

FEDERATION DEPARTEMENTALE FAMILLES RURALES DE L'INDRE INDEX EGALITE HOMME/FEMME - ANNEE 2024

	Indicateur calculable	Nombre de points maximum de l'indicateur	Résultat final obtenu	Nombre de points maximum de l'indicateur calculable	Nombre de points obtenus
1- Ecart de rémunération (en %)	Non (1)	40	INCALCULABLE	0	
2- Ecart de taux d'augmentations individuelles (en % ou en nombre équivalent de salariés)	Oui	35	0,4	35	35
3- Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	Oui	15	100	15	15
4- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	Oui	10	0	10	0
Total des indicateurs calculables (2)				60	50
INDEX (sur 100 points)				100	INCALCULABLE

(1) Les effectifs par catégorie socio-professionnelle et par tranche d'âge doivent comporter au minimum 3 hommes et 3 femmes pour être valides. Seuls les effectifs pour 1 catégorie socio professionnelle et 1 tranche d'âge remplissent cette condition mais ces effectifs ne représentent pas 40% de l'effectif total.

L'indicateur sur l'écart de rémunération n'est donc pas calculable

(2) Sur les 3 indicateurs calculables, la fédération obtient 50 points sur 60.